

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2013

- L'an deux mille treize, le 28 mars à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Castelnau d'Estrètefonds, sous la présidence de Monsieur Éric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr BOURGEOIS J.L.
CC de Save et Garonne :	Mrs BOISSIERES J., ESPIE J.C., LACOME J.L., LAGORCE P., NEBOUT D., SAINT PAUL A. et TAGNERES B.
CC du Val'Aïgo :	Mr OGET E.
CC du Frontonnais :	Mrs AUSSEL E., BERGON F., DESTAMPES C., FARDOU M., PETIT P., VASSAL J.P et VIDAL L.
CC de Cadours :	Mr CLUZET A.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CIERCOLES Ch. par BLANC M., CUJIVES D. par BOURGEOIS J.L.
CC du Frontonnais :	Mrs LEGRAND A. par DUPUY D., Mme GIBERT J. par Mr AUSSEL E.
CC de Cadours :	Mrs ZACCARIOTTO Cl. par PARDO A.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. et VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mr CAMPOS F.
CC du Val'Aïgo :	Mme TERRANCLE I., Mrs BOUDET J-C., RAYSSEGUIER J-L. et ROUX D.
Commune à compétence SCoT :	Mr SARRAU B.

Nombre de délégués :

En exercice : 31
Titulaires présents ou représentés : 22

VOTANT : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 03 – 2013 :

Désignation de nouveaux représentants du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain au GIP InterSCoT

- Le Président explique que, suite aux départs de Mme CHAMPAGNAC et de M. ANDRÉ siégeant au Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain et à l'élection de 2 nouveaux Vice-présidents, il est nécessaire de revoir la composition des représentants du Syndicat Mixte au GIP InterSCoT.

- Aussi, en remplacement de M. ANDRÉ, il convient de procéder à la désignation :

- d'un nouveau membre suppléant du CA
- d'un nouveau membre titulaire de l'AG
- d'un nouveau membre de la Commission Grand Bassin Toulousain
- du nouveau second Vice-président de la Commission Urbanisme / Transport

En outre, en remplacement de Mme CHAMPAGNAC, il convient de procéder à la désignation :

- d'un nouveau membre de la Commission Aménagement Commercial (CACI)

Vu la convention constitutive du GIP InterSCoT,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er : **DE DÉSIGNER**, en remplacement de M. ANDRE et de Mme CHAMPAGNAC, les représentants du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain au GIP InterSCoT, tel que suit :

- **M. André SAINT PAUL :**
 - suppléant du Conseil d'Administration (CA)
 - titulaire de l'Assemblée Générale (AG)
 - second Vice-président de la Commission Urbanisme / Transport
- **M. Éric OGET :**
 - membre de la Commission Grand Bassin Toulousain
- **M. Philippe PETIT :**
 - membre de la Commission d'Aménagement Commercial (CACI)

Article 2 : **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne et à Monsieur le Président du GIP InterSCoT.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 21/03/2013 Date d'affichage : 21/03/2013 Certifié exécutoire le : 09/04/2013 Affichée le : 09/04/2013



Éric OGET
Président

